

## La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

### Actualités

#### Ukraine : lancement du PGE résilience pour soutenir les entreprises

Soutenir la trésorerie des entreprises affectées par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. C'est l'objectif du renforcement du dispositif du prêt garanti par l'État (PGE) Celui-ci s'inscrit désormais dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars dernier.

Ce nouveau dispositif sera mis en œuvre dès ce vendredi 8 avril 2022, avec la publication d'un arrêté ministériel.

#### Une nouvelle version du PGE

Le PGE résilience permet de couvrir jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années, afin que les entreprises puissent faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie.

Ce PGE permet à une entreprise de s'endetter jusqu'à 25 % de son chiffre d'affaires.

La distribution du PGE Résilience **ne prévoit pas de critère d'éligibilité** fondée sur la forme juridique de l'entreprise (hors établissements de crédit et sociétés de financement), sa taille ou son secteur d'activité. Chaque demande sera examinée au cas par cas en fonction de la situation financière de l'entreprise et de son besoin de financement.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/ukraine-lancement-pge-resilience-entreprise#>

**WEBINAIRE PIA4 / FRANCE 2030**  
**ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET START-UPS : QUELLES AIDES POUR MES PROJETS INNOVANTS ?**

**VENDREDI 13 MAI 2022** 11H15-12H30

**FRANCE 2030**

**VENEZ DÉCOUVRIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR FRANCE 2030 AVEC :**

**BPI FRANCE** **DREETS** **ADEME**

Vous inscrire : [plateforme Webikeo](https://plateforme.webikeo.fr) 1

### Ma boîte à outils

#### Responsabilité sociétale des entreprises : le service Impact.gouv.fr s'enrichit

**impact**  
Savoir faire et faire savoir

La plateforme impact.gouv.fr, pilotée par la Direction générale des Entreprises, propose une nouvelle version visant à faciliter

l'accompagnement des entreprises qui souhaitent mesurer, améliorer et faire la preuve de leur performance en termes environnementaux, sociaux, et de bonne gouvernance. L'ergonomie a été repensée avec les premiers retours des entreprises et un rapport de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) personnalisé peut désormais être exporté à partir des données renseignées.

[Impact.gouv.fr](https://Impact.gouv.fr)

#### Le site Aides-entreprises.fr

Qu'est-ce que le répertoire aides-entreprises.fr ?

Aides régionales, nationales ou européennes, etc. Il est parfois difficile de s'y retrouver parmi les nombreuses aides financières disponibles.

Pour y voir plus clair, vous pouvez consulter [aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr), le répertoire de référence des aides publiques aux entreprises piloté par la chambre des métiers et de l'artisanat.

Plus de 2 000 dispositifs sont répertoriés, classés par besoin ou par localisation, mis à jour régulièrement et accessibles gratuitement.

Cliquez sur votre besoin de financement et renseignez soit votre localisation soit votre numéro Siret, puis cliquez sur « Rechercher ».

Rendez vous sur [aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr)

[bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr](https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr)

## Comment ça marche ?

### Formalités entreprises », le guichet unique des formalités des professionnels

Un guichet en ligne, (qui deviendra unique en 2023) et mutualisé pour toutes les formalités des entreprises.

Ce nouveau site remplace pas moins de 10 anciennes plateformes pour les formalités administratives des entreprises ayant trait à la création, la modification ou la cessation d'activités.

Avec des formulaires personnalisés qui s'adaptent à la situation du déclarant, du sur-mesure adapté à chacun, plus besoin de saisir ses informations à chaque fois qu'on veut faire une modification.



Elles seront automatiquement pré-enregistrées dans un formulaire en ligne unique qui remplace une cinquantaine de formulaires papiers. Le déclarant pourra suivre en direct ses formalités réalisées ou en cours.

Au 1er janvier 2023, [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr) se substituera aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE) et à leurs sites.

Rendez-vous sur [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr)

## Information - Réglementation

### TRANSITIONS PRO (ex-Fongecif)

#### Vous connaissez ?

Mener un projet de formation en vue d'une reconversion professionnelle fait immédiatement penser à Fongecif. Mais depuis la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le Fongecif a disparu au profit de l'Association Transitions Pro, association présente dans chacune des régions de France. Comme le Fongecif, cette association est gérée de façon paritaire.

Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté est encore trop méconnue, c'est pourquoi elle organise, du 2 au 13 mai, **la quinzaine de la transition professionnelle sous forme de webinaires, afin de faire connaître aux entreprises et aux salariés les domaines d'intervention de Transitions Pro**

Le programme des webinaires :

#### **Chefs d'entreprises et DRH : TRANSITIONS PRO BFC ET SES MISSIONS**

Mardi [3 mai à 8h](#)

Vendredi [6 mai à 8h](#)

Mardi [10 mai à 18 h](#)



#### **TRANSITIONS COLLECTIVES (TRANSCO)**

Judi [12 mai à 18h](#)

#### **Salariés :**

##### **LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE**

Lundi 2 mai à 18h

Judi 5 mai à 12h30

Lundi 9 mai à 15h

##### **LE DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE**

Mercredi 4 mai à 18h

Vendredi 13 mai à 15h

##### **LE DISPOSITIF TRANSCO**

Mardi 10 mai à 18h

##### **TRACE TES ACQUIS, PASSEPORT DE COMPÉTENCES**

Mercredi 11 mai à 12h30

[Inscrivez-vous](#)

Pour en savoir plus : [www.transitionspro-bfc.fr](http://www.transitionspro-bfc.fr)

## Ca bouge à la CPRI de Bourgogne Franche-Comté !

De nouveaux représentants désignés pour la mandature 2021 - 2025

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, la commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) de Bourgogne Franche-Comté, dont la première mise en place a eu lieu en 2017, dispose, suite aux dernières élections TPE, de nouveaux représentants.



Ces nouvelles désignations par les organisations professionnelles et syndicales ont fait l'objet d'un avis de publication au recueil des actes administratifs de la région N°BFC-2021-150 du 21 décembre 2021, consultable sur le site de la DREETS <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Commission-paritaire-regionale-interprofessionnelle-CPRI-de-Bourgogne-Franche>.

#### **Pour rappel, les missions de la CPRI sont :**

1- De donner aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables

2- D'apporter des informations, de débattre et de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;

## **Lutter contre l'illettrisme au travail, on est tous concernés**

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) existent depuis 2014.

Pendant une semaine, sous une bannière commune, des manifestations qui donnent à voir l'action conduite dans notre pays pour prévenir et lutter contre l'illettrisme sont organisées et labellisées.

La campagne de sensibilisation 2022 de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) met en avant la question de l'illettrisme dans un contexte collectif de travail.

En plus des bienfaits professionnels et personnels ressentis par la personne qui s'est formée aux savoirs de base, elle présente les bénéfices pour une équipe, liés notamment à la qualité de vie au travail et à la cohésion du groupe.

Emparez-vous de cette campagne et faites-la vivre sur les réseaux et dans vos entreprises en profitant du dispositif de personnalisation.

N'hésitez pas, mobilisez vos collaborateurs afin de valoriser l'engagement de votre entreprise et le chemin parcouru par un salarié au sein de son collectif de travail. L'ANLCI s'occupe d'insérer votre photo et votre logo et de vous envoyer votre campagne personnalisée !

3- De faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction. La commission ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées ;

4- De faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles. Les membres de la commission ont pour l'exercice de leurs fonctions, accès aux entreprises, sur autorisation de l'employeur.

Le mercredi 30 mars 2022, la CPRI de Bourgogne Franche-Comté a constitué son nouveau bureau :  
Président : M. CLEMENCELLE Christian (CPME 70)  
Vice-Présidente : Mme MICHAUD Isabelle (CGT 89)

#### **Contact :**

Tout employeur ou salarié d'une entreprise de moins de 11 salariés peut contacter la CPRI BFC pour obtenir des informations, des conseils ou une médiation à l'adresse suivante : [cprifbc@gmail.com](mailto:cprifbc@gmail.com)

Retrouvez la marche à suivre sur [www.illettrisme-journees.fr](http://www.illettrisme-journees.fr)

Les rencontres de mobilisation se tiendront le vendredi 6 mai De 10 h à 12 h à la Médiathèque de Côte d'Or, ZAE Capnord, 10 Rue de la Redoute, 21850 Saint-Apollinaire Et l'après-midi de 14 h à 16 h sous forme de visio-conférence – lien de connexion teams [ici](#)

Votre interlocuteur :  
Cyril GEORGE  
Tél : 07 61 90 47 30  
[cyril.george@anlci.gouv.fr](mailto:cyril.george@anlci.gouv.fr)

Vous pouvez également solliciter vos OPCO auprès desquels un mode d'emploi spécifique a été diffusé.

Si vous recevez le label « Agir ensemble contre l'illettrisme » pour les JNAI de septembre, vous serez également labellisés « Grande cause nationale » la lutte contre l'illettrisme ayant été déclarée Grande cause nationale depuis 2013.